

TOURNOI ESTIVAL de la Ville de MORTEAU

Année 2021



Organisé par la Ville de Morteau

Avec la participation du Football-Club Morteau Montlebon, du Volley Club, de la Saint Michel section tir à l'arc, du Val de Morteau Basket.

REGLEMENT

- 1 - Le tournoi se déroule à la plaine de sports et des loisirs le **dimanche 11 juillet 2021**
- 2 - Chaque équipe s'engage à participer à quatre sports : **FOOT GOLF, BEACH VOLLEY (sur sable ou sur herbe), BASKET et TIR A L'ARC.**
- 3 – Un maximum de **32 équipes** sera engagé.
- 4 – Les équipes sont réparties dans des poules de 4. Chaque équipe rencontre les 3 autres équipes de sa poule dans les 3 sports : Foot Golf, Beach Volley et Basket. Le tir à l'arc est réalisé sous forme de fil rouge et rapporte des points pour le classement.
- 5 – La durée des rencontres est de 10 minutes pour tous les sports sans changement de camp.
- 6- Dans chaque discipline, les points acquis sont les suivants :
Match gagné : 3 points
Match nul : 2 points
Match perdu : 1 point
Le tir à l'arc rapporte 1, 2, 3 ou 4 points en fonction des résultats des équipes d'une même poule.
- 7 – Est déclaré forfait :
 - a) Toute équipe non présente sur le terrain pour le début de la rencontre
 - b) Toute équipe ne présentant pas le nombre minimum de joueurs pour le sport requis :
 - FOOT GOLF : 6 joueurs (minimum 6)
 - BASKET : 5 joueurs (minimum 4)
 - BEACH VOLLEY : 6 joueurs (minimum 5)
- 8 – A la fin des matchs de poule, toutes les équipes jouent 3 matchs de classements.
- 9 – A la fin de ces matchs de classement, toutes les équipes engagées sont classées de 1 à 32.
- 10 – A chaque rencontre et dans les quatre sports, la présence au minimum d'une féminine est obligatoire sur le terrain. Si celle-ci sort en cours de match, une autre doit la remplacer.
- 11 – En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, elles sont départagées par un tir à l'arc.

PENALITES

- 14 – Un joueur recevant un avertissement, sort du terrain pour une durée d'une minute, contrôlée par la table.
 - Il ne peut pas être remplacé pendant cette période.
 - Ces avertissements sont valables et totalisés pour toute la durée du tournoi.

- La table peut après chaque rencontre donner un avertissement ou une expulsion pour toute faute échappant à l'arbitre.

15 – Un joueur, averti deux fois, quittera définitivement le terrain pour la rencontre actuelle.

- Il ne peut pas être remplacé et est suspendu pour la rencontre suivante.
- De même qu'un joueur totalisant deux avertissements est suspendu pour la rencontre suivante.

16 – Un joueur expulsé par l'arbitre ou par la table des organisateurs ne peut pas être remplacé. Il est suspendu pour la rencontre suivante.

17 – Un joueur, non inscrit sur la liste d'engagement, ne peut pas participer au tournoi. Un joueur ne peut être inscrit que sur une seule feuille d'engagement et ne jouer qu'avec cette équipe.

18 – toute dérogation à ces articles entraîne l'exclusion de l'équipe pour le reste du tournoi.

19 – De même que toute faute grave (jeu dur, violence, gestes ou propos incorrects) peut entraîner l'exclusion du joueur pour le reste du tournoi et remettre en cause sa participation et celle de son équipe aux prochains tournois de la ville de Morteau.

INSCRIPTION

20 – Le Tournoi estival est ouvert à tout le monde.

21 – Chaque équipe devra présenter une liste qui comportera obligatoirement 6 joueurs au minimum et 8 joueurs au maximum.

22 – **Le tournoi est ouvert à tous hommes et femmes, licenciés et non licenciés âgés au minimum de 18 ans.**

24 – 32 équipes sont retenues pour participer au tournoi suivant l'article 20.

25 – **Le montant de l'inscription est de 30 euros par équipe.**

26 – En cas de forfait d'une équipe, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

PARTICIPATION

28 – Les chaussures doivent obligatoirement être de « tennis ou de basket ». Les crampons moulés sont interdits.

29 – La Commission Sports de la Ville de Morteau est seule juge quant à la qualification des équipes.

30 – Toutes réclamations doivent être faites à la fin de la rencontre. Passé ce délai, elles ne sont plus prises en considération.

31 – Tout cas fortuit, non prévu au règlement, sera tranché par la commission.

32 – Les décisions de la Commission sont sans appel.

33 – Le fait de participer au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui pourra être modifié ou annulé sur simple décision de la Commission.

34 – La Ville de Morteau et le Comité Organisateur n'assument aucune responsabilité pour les accidents, pertes ou vols de matériels ou autres, qui pourraient survenir pendant la durée du tournoi.

35 – **Chaque joueur devra être reconnu APTE MEDICALEMENT** à participer au tournoi et assuré contre les accidents ou autres qui pourraient survenir pendant la durée du tournoi.

36 - **Le tournoi sera annulé en cas de pluie ou de météo incertaine. La décision sera prise le jeudi précédent (8 juillet).**

37 – Les règles de jeu concernant, le basket, le Foot Golf, le Beach Volley et Tir à l'arc sont jointes.

RAPPEL DES FAITS IMPORTANTS et ROLE DU RESPONSABLE DE L'EQUIPE

38 – Rappel des faits importants :

- Fair-Play des joueurs. Le responsable de l'équipe devra exclure de l'équipe tout joueur ayant une attitude (jeu violent ou autres) ou des propos inacceptables envers les arbitres, les organisateurs ou les adversaires.
- Respect du public, du matériel, des installations, des horaires et du règlement.
- Tenue sportive correcte : tennis ou baskets, maillots identiques pour l'équipe.
- Le responsable de l'équipe peut être appelé à tout moment avec son équipe par les organisateurs pour vérifier que tous les joueurs présents sont bien inscrits sur la liste.
- Aucun changement dans la liste des joueurs après le début du tournoi sauf cas de force majeure. Le responsable signale d'ailleurs tout changement de joueur sur la liste avant le début du tournoi.
- La table des organisateurs peut, après un match, changer ou inverser un résultat pour les cas suivants :
 - Brutalité sur et en dehors du terrain
 - Gestes incorrects envers les arbitres, le public, les adversaires ou les organisateurs.
 - Tricherie sur la qualification d'un joueur de l'équipe.

REGLEMENT SPORTS

FOOT GOLF

Composition

- 6 joueurs
- Pas de remplaçant

Arbitres

- Les rencontres seront dirigées par deux arbitres désignés par le Football Club Morteau Montlebon
- Les décisions des arbitres sont incontestables.

Règles

- Les joueurs sont répartis sur le « green » au nombre de 4 par trou (2 de chaque équipe)
- Jouer à tour de rôle entre chaque équipe suivant la liste de départ

- Mettre le ballon dans le trou désigné en un minimum de touches
- Le nombre de touches est comptabilisé puis renseigné auprès de l'arbitre
- Interdit de déplacer la balle touchant un obstacle en cas de contact avec celui-ci
- Si la balle tombe à l'eau, la récupérer et la replacer au point du tir précédent. L'équipe reçoit un point de pénalité.
- Faire en sorte que les tirs n'interfèrent pas avec les autres joueurs. A l'approche d'un trou ou à la demande d'un partenaire, le ballon sera marqué à l'aide d'un marqueur, à positionner derrière la balle, avant de la retirer.
- L'équipe qui a mis le plus de ballons dans les trous en moins de touches gagne le match.

BASKET

Composition

- 5 joueurs
- Un joueur remplacé peut reprendre part au jeu

Arbitres

- Les rencontres sont dirigées par un arbitre désigné par le Val de Morteau Basket
- Les décisions des arbitres sont incontestables
- Il leur est demandé un minimum de souplesse pour les joueurs non-initiés, uniquement pour certaines fautes de jeu : marchers, etc...

Sanction

- Après 5 fautes d'une même équipe, 1 point bonus est attribué à l'autre équipe et la balle lui est rendue
- En cas de décision litigieuse, la balle est donnée à l'équipe qui défend
- Pas de lancer franc

Règles

- Idem Championnat
- Lorsqu'une fille inscrit un panier, sa valeur est ainsi doublée

BEACH VOLLEY

Composition

- 6 joueurs
- Un joueur remplacé peut reprendre part au jeu

Arbitres

- Les rencontres sont dirigées par un arbitre de chaise désigné par le club de Volley
- Les décisions des arbitres sont incontestables

Règles

- Caractéristiques du jeu :

En volley, chaque échange de jeu (rallye) est conclu par un point (système de la marque continue). Lorsque l'équipe en réception gagne un échange de jeu, elle gagne un point et

le droit de servir, et ses joueurs effectuent une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre.

- Conséquence d'une faute :

La conséquence d'une faute est la perte de l'échange de jeu :

- Si l'adversaire de l'équipe commettant la faute servait, il marque un point et continue à servir
- Si l'adversaire de l'équipe commettant la faute recevait le service, il gagne le droit de servir et marque un point.

TIR A L'ARC

Composition

- Tous les joueurs(euses) de l'équipe tirent et le total de l'équipe se fait en ajoutant les 6 meilleurs tireurs dont 1 féminine au minimum
- Tous les joueurs ou joueuses tirent 6 flèches
- Chaque flèche rapporte entre 0, 1, 2, 9 ou 10 points

Arbitres

- L'épreuve de tir est encadrée par des membres de la section tir à l'arc de la Saint Michel
- Leurs décisions sont incontestables

Règles

- Seul le matériel fourni par l'association est autorisé et doit être utilisé avec le plus grand soin
- Le retrait des flèches est effectué par les arbitres
- Une zone de sécurité sera matérialisée pour assurer la sécurité de tous
- Chaque participant doit respecter le tireur (espace suffisant, silence, ...)
- Tout joueur ne respectant pas ces règles sera exclu du tournoi et son équipe pénalisée par une perte de 4 points.